QU'ON SE LE DISE...

Commune d'Aspres-sur-Buëch
Avril 2014

Notre liste « Une ambition pour Aspres-sur-Buëch » a été largement plébiscitée lors des élections municipales et nous tenons à remercier les habitants qui nous ont fait confiance. Le conseil municipal composé de nos quinze candidats a été installé dans ses fonctions lors du conseil municipal du 4 avril 2014.

Lors de cette séance les conseillers municipaux m'ont élu, à l'unanimité, maire d'Aspres-sur-Buëch. Je mesure l'honneur qui m'a été fait en me confiant cette fonction pour la deuxième fois mais également son importance et la responsabilité qui m'incombe pour l'avenir du village. Pour assumer dans les meilleures conditions cette fonction je serai bien entourée et épaulée par les quatre adjoints, élus également à l'unanimité, Gilles TOURTET, Christine DELORME, Robert RICHIARDONE et Sébastien SIMION et par les dix autres conseillers municipaux. L'organisation est mise en place, les élus dont c'est le premier mandat ont rapidement intégré l'équipe en s'intéressant immédiatement aux affaires communales.

Notre tâche se poursuit donc avec dynamisme et volonté, sans esprit partisan avec un souci de rassembler les habitants autour d'un même objectif : « Bien vivre à Aspres-sur-Buëch ».

Comme à l'accoutumée, ce numéro de « Qu'on se le dise », va vous permettre de prendre connaissance des décisions prises par le conseil municipal, de la programmation des travaux, des manifestations annoncées et d'informations diverses pour le printemps 2014.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Françoise PINET

Notre organisation

Gilles TOURTET, premier adjoint, délégué dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de la forêt, de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et chargé de la commission des listes électorales.

Christine DELORME, deuxième adjoint déléguée dans le domaine des affaires sociales et culturelles, du tourisme, de l'embellissement du village, de l'animation et de la communication.

Robert RICHARDIONE, troisième adjoint, délégué dans le domaine des finances, des affaires scolaires, de la jeunesse et de sports.

Sébastien SIMION, troisième adjoint délégué dans le domaine des travaux et de l'urbanisme.

Six commissions municipales chargées de différentes compétences ont été créées. Chaque commission est placée sous la responsabilité d'un adjoint délégué et est composée de conseillers municipaux volontaires.

Commission des finances et du personnel :**Robert RICHIARDONE,** Christine DELORME, Céline PIERROT, Gilles TOURTET.

Commission des travaux et de l'urbanisme : **Sébastien SIMION**, Pascal DEGASPERI, Yannick LOMBARD, Jean-Pierre MENUT, Robert RICHIARDONE, Gilles TOURTET.

Commission de l'eau de l'assainissement et de la forêt : **Gilles TOURTET**, Pascal DEGASPERI, Jacqueline HARDON, Jean-Pierre MENUT, Céline PIERROT, Sébastien SIMION.

Commission de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat : **Gilles TOURTET**, Christian BRETON, Christine DELORME, Julie GAY PARA, Yannick LOMBARD.

Commission des affaires scolaires, de la jeunesse et des sports : **Robert RICHIARDONE,**Odile DURAND, Julie GAY PARA, Joris GIRARD, Céline PIERROT.

Commission de la communication, de l'animation, du tourisme et de l'embellissement : **Christine DELORME**, Odile DURAND, Alain FROGET, Jacqueline HARDON, Jean-Pierre MENUT, Céline PIERROT, Robert RICHIARDONE.

Commission des affaires sociales : **Christine DELORME,** Odile DURAND, Jacqueline HARDON, Jean-Pierre MENUT, Joris GIRARD.

Outre ces commissions des élus ont été désignés dans différents organismes :

Office de tourisme intercommunal : **Christian BRETON** et Christine DELORME.

Centre social rural : **Joris GIRARD**, Pascal DEGASPERI et Julie GAY PARA.

Syndicat départemental d'électrification : **Yannick LOMBARD** et Pascal DEGASPERI

Concernant la communauté de communes les sept délégués sont, conformément au code général des collectivités locales, **le maire, les quatre adjoints** et les deux conseillers municipaux dans l'ordre du tableau c'est-à-dire ayant totalisé le plus de suffrages aux dernières élections municipales à savoir **Odile DURAND** et **Céline PIERROT**.

Une réunion ouverte à l'ensemble des conseillers se tient chaque semaine, le même jour à la même heure. Cette réunion permet au maire de faire part des urgences et donc d'accélérer la prise de décision, de communiquer sur l'agenda des réunions, de donner des informations. Elle permet aux élus de faire le bilan des réunions auxquelles ils ont participé et de faire remonter les doléances des administrés et enfin d'échanger sur tous les dossiers en cours.

Premières impressions

Le 23 mars au soir, ou plutôt le 24 très tôt le matin, je suis élu.
Sur le coup, cela me laisse assez froid. Je suis content, sans plus, et je me couche l'esprit calme. Mais au réveil, à la pensée de tout ce qui m'attend, je suis à la fois enthousiaste et inquiet. Inquiet, parce que la multiplicité des sujets à aborder va nécessairement me faire constater qu'il y a des " trous " dans mes connaissances. Mais enthousiaste parce que je vais justement combler ces trous, et aussi parce que je ne suis pas seul et que je fais partie d'un groupe soudé. Remarquons au passage que nous sommes XV, comme une équipe de rugby, sport dont les valeurs de solidarité et d'abnégation ne sont plus à démontrer.
C'est donc avec l'esprit d'un demi d'ouverture que je me rends à la première réunion, informelle. Tout devient d'une extrême simplicité, d'une grande clarté, cadré, et parle à mon esprit d'ancien militaire. Mes inquiétudes s'envolent.
Depuis ce jour, je participe à tout, car tout est intéressant, et je suis heureux d'apporter ma modeste pierre à un édifice qui ne cesse de s'améliorer.

Alain FROGET
Conseiller municipal

Les échos du conseil municipal

Réunion du 30 janvier 2014

Tous les conseillers présents sauf Lombard Yannick et Gimenez Sébastien.
Les délibérations suivantes ont été adoptées :

↳Compte administratif :

- **Budget – Commune**

Résultat de l'exercice après report des résultats antérieurs :

- Section de fonctionnement : 575 799,27 €
- Section d'investissement : 223 969,90 €

- **Budget – Eau et assainissement**

Résultat de l'exercice après report des résultats antérieurs :

- Section de fonctionnement : 42 666,28 €
- Section d'investissement : 42 707,39 €

- **Budget – Caisse des écoles**

Résultat de l'exercice après report des résultats antérieurs :

- Section de fonctionnement : 1 913,07 €

↳Signature d'une convention avec le laboratoire départemental vétérinaire et d'hygiène alimentaire : contrôle sanitaire de la cantine communale.

Réunion 20 février 2014

Tous les conseillers présents sauf Sébastien GIMENEZ.
Les délibérations suivantes ont été adoptées :
↳Convention avec D'ICI TV pour la réalisation d'un film d'environ cinquante minutes sur la commune.
↳Signature d'un bail de location de l'appartement situé au dessus de la classe maternelle avec Monsieur Nans Michel.
↳Convention de mise à disposition de locaux communaux à titre gratuit à l'association locale de l'ADMR.
↳Motion auprès du directeur de la Poste pour le maintien de l'ouverture du bureau de poste le samedi matin et lancement d'une pétition auprès des habitants.
↳Avis favorable sur le projet de création d'une micro-crèche par la Communauté de Communes sur une parcelle communale sise Quartier du moulin, en face le Centre d'Incendie et de Secours.

Les réalisations et les dossiers en cours

La première tranche de l'aménagement de la traversée du village le long de la RD 1075

Les travaux se terminent avec soulagement pour les riverains qui ont dû en supporter les nombreux désagréments et ce pendant plusieurs mois. Cette première tranche donnera déjà une nouvelle image de l'entrée du village. De plus, elle va considérablement améliorer la sécurité des piétons. Enfin elle intègre la réfection des réseaux humides (eau assainissement et pluvial) et l'enfouissement des lignes électriques. Le coût global des travaux est estimé à ce jour aux alentours de 670 000 € (travaux d'électricité réalisés par le syndicat d'électrification compris). Notre persévérance auprès des services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention a enfin été fructueuse puisque l'opération va bénéficier d'une aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Au regard des subventions du département, de la région et de l'Etat déjà acquises et dans l'attente d'une réponse favorable de la demande formulée à l'Agence de l'Eau, l'autofinancement restant à la charge de la commune s'élève, pour le moment à 28,75 %, du du montant hors taxe des travaux.

Un local multi usage

Un petit bâtiment a poussé dans le parc à côté de la buvette à destination des associations utilisatrices de ce lieu et notamment pour les associations sportives : les clubs de football et de tennis.

Pourquoi l'avoir implanté là ?

A cet endroit du parc, il n'y avait rien de particulier, pas de végétations mais une table qui avait été largement détruite par des vandales. Et c'est là, que se situe le problème.

Le parc est un lieu qui connaît beaucoup de dégradations durant l'année et ce à cause de son isolement. De ce fait, la simplicité de l'ouvrage équipé d'une porte solide évitera ces désagréments. Il sera isolé, doté de l'électricité, mais sans fenêtre pour les raisons que nous avons évoquées. Il n'est pas destiné à être un lieu de rencontres et de festivités. Il servira uniquement de vestiaire et de lieu de stockage de boissons durant la fête foraine et de matériel pour des festivités ce qui explique sa proximité avec la buvette.

Au départ, il a été envisagé l'acquisition d'un mobil-home, qui aurait été disposé sur le terrain de foot, mais qui n'aurait pas résisté longtemps au vandalisme.

Il a été question également d'un bâtiment accolé au podium sur le Barry. Outre les coûts financiers supérieurs, cela n'aurait qu'accentué les problèmes d'inondations récurrents du jeu de boules dues à l'accumulation de branchages lors de forts orages.

N'oublions pas que la construction de l'office du tourisme avait pu sembler inadaptée par sa situation. Désormais, il est intégré au paysage et nul n'y trouve à redire. Il en ira de même pour ce local.

En raison de son usage par différentes associations, il est bien entendu souhaitable que chacune d'entre elle fasse en sorte de respecter l'état des lieux en veillant à son entretien après chaque utilisation.

L'entretien courant des bâtiments et de la voirie

Plusieurs travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments ont été réalisés ces derniers mois par l'équipe technique :

- Le chemin sous la voie ferrée à proximité de la gare : mise en place d'un circuit d'écoulement des eaux et renforcement par l'apport de matériaux.
- Le kiosque devant la mairie : changement des tuiles cassées, peinture des boiseries.
- La maison du parc : peinture des volets.
- L'abri au Serre Gras : changement des tuiles.
- La rue des jardins : désherbage du talus le long de la voie ferrée.
- L'appartement au-dessus de la maternelle : fin des travaux de réhabilitation.

Les dossiers en cours

Deux dossiers vont nous mobiliser particulièrement ce printemps 2014 :

☛La construction de la nouvelle station d'épuration et les travaux d'élimination des eaux claires : la réception du récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau, document indispensable pour leur réalisation, va nous permettre de reprendre contact avec la Région et l'Agence de l'Eau afin d'élaborer le plan de financement, de réaliser les études préliminaires et de fixer un calendrier de l'opération.

☛La réforme des rythmes scolaires : le comité de pilotage devra tout d'abord analyser avec pertinence les assouplissements décidés au niveau du gouvernement à savoir la possibilité de concentrer en une demi-journée les activités périscolaires (au lieu de quarante-cinq minutes tous les soirs comme cela a été acté pour l'école du village), il devra ensuite concrétiser l'organisation pour la rentrée prochaine en veillant à en limiter les coûts pour la commune.

Un peu de civisme

Comme l'a évoqué une habitante du village dans un courrier adressé à la mairie : l'arrivée des beaux jours est propice aux activités extérieures notamment la tonte des pelouses, le taillage des haies, le labourage des jardins avec des machines souvent très bruyantes. Il est rappelé que selon la loi aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pensons-y et respectons le voisinage, les relations n'en seront que plus amicales.

L'embellissement du village relève certes de la compétence de la mairie mais chacun d'entre nous doit veiller à respecter la propreté des rues et des andrones et à ne pas les encombrer de matériaux ou autres car ce sont des lieux publics.

Un mot encore sur le stationnement dans le bas de la grande rue, limité dans le temps selon l'arrêté municipal : il est déplorable que certains automobilistes fassent fi de l'interdiction de stationner surtout le soir et le week-end au détriment de ceux qui la respecte. Doit-on en venir à faire appel aux gendarmes afin qu'ils verbalisent alors qu'il est si simple de se garer sur des parkings à proximité où des places sont disponibles ?

L'Agence de l'Eau

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement restent inchangés pour 2014. A ces tarifs fixés par le conseil municipal, s'ajoutent comme les autres années les taxes réglées par les abonnés et reversées à l'Agence de l'Eau. D'un montant de 0,28 € le m2 pour l'eau et 0,15 € pour l'assainissement, ces taxes représentent en moyenne à 14 % de la facture d'eau.

Outre ces taxes payées par les particuliers, l'Agence de l'Eau perçoit, entre autre, une redevance des communes dont le montant est proportionnel au volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (sources en ce qui nous concerne). En 2013, la redevance versée par la commune s'est élevée à 8 835 €. Cette redevance a été mise en place pour inciter les communes à économiser l'eau et, en particulier pour réduire les gaspillages.

Le produit des taxes et des redevances perçues par l'Agence de l'Eau lui permettent de financer les projets des collectivités inscrits dans son programme d'actions à savoir :

- Inciter aux économies d'eau en ville et en milieu rural (amélioration des rendements des réseaux d'eau),
- Libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates,
- Garantir la performance des installations d'assainissement (mise en conformité des stations d'épuration), sécuriser l'eau potable (traitement de l'eau).

Plusieurs opérations réalisées par la commune ont déjà bénéficié d'une aide financière de l'Agence de l'Eau : extension du réseau d'eau potable vers le quartier de la Beaumette, installation d'un traitement de l'eau potable par ultra violets, réalisation du schéma d'assainissement et du schéma d'alimentation en eau potable.

Du côté des associations

Le coin des footballeurs

Depuis le mercredi 12 Février 2014 et après l'hiver 2013/2014, le foot a repris avec les entraînements (2 mercredis à ASPRES et 2 mercredis à VEYNES) et les rencontres du Week-End.Environ 80 enfants sont réunis tous les mercredis sur les deux stades, dans les tranches d'âge de 6 ans à 12 ans. C'est une réussite pour le sport et surtout pour la jeunesse.

L'entraînement est assuré par 5 entraîneurs : Luigi RENNA, Jean-Paul CHASTEL, Nicolas GRIMALDI, Robert RICHIARDONE et ALEX.

Nos équipes appelées " Entente VEYNES-ASPRES " se décomposent comme suit :2 équipes U6/U7,2 équipes U8/U9, 1 équipe U10/U11, 2 équipes U12/U13 et 1 équipe U16.

Une bonne nouvelle pour nos footballeurs : le vestiaire est terminé (il reste quelques finitions à réaliser). Lors des jours de matchs, nos sportifs pourront se changer dans un local confortable, et à l'abri des intempéries. Merci à la municipalité d'Aspres de nous avoir dotés d'un tel instrument.

Félicitations à **Robert RICHIARDONE, président du club de football,** à qui le préfet des Hautes-Alpes a décerné, le 14 avril dernier, la médaille de bronze de la jeunesse et des sports pour le récompenser de son engagement durant des années au service de l'éducation sportive et des sports.

Le comité des fêtes

Le comité des fêtes prépare les animations pour le 14 juillet et pour la fête votive. Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues. N'hésitez pas à rejoindre les bénévoles du comité, c'est un excellent moyen de s'investir dans une association et par cela même dans la vie de la commune.

Les Enseignes du Haut Buëch

PROGRAMME DE LA 6ème ÉDITION DE LA FOIRE ARTISANALE ET COMMERCIALE

Vendredi 20 juin

- **12 h - Inauguration officielle** suivi du pot de l'amitié
- **14 h - ouverture au public** jusqu'à 22 heures
- **17 h** – Tour de chant de **Julie Jourdan**
- **20 h – Repas : Moules frites** ou **Jambon à la broche** et sa garniture suivi d'un karaoké **réservation souhaitée**

Samedi 21 juin : Ouverture à 10 heures

Initiation à l'œnologie par **Delphine Lamy** (œnologue diplômée), défilé costumé de la confrérie de Saint Géraud d'Aspéris.

- **20 h – Fête de la Musique**

Repas : Moules frites ou jambon à la broche suivi d'une animation musicale **ouverte à Tous** (réservation souhaitée).

Dimanche 22 juin : Ouverture à 10 heures

Dernier jour pour concrétiser vos achats, tombola gratuite, 1 tirage toutes les heures

- 18 h – Séquence coup de cœur suivi du tirage de la loterie (1€ le ticket). **PREMIER PRIX UN VTT MIXTE**

Informations diverses

Les élections européennes

Elles auront lieu le dimanche 25 mai à la maison pour tous de 8 heures à 18 heures.
Ce jour là les français éliront 74 députés. Ces députés sont élus tous les cinq ans. En France la loi du 11 avril 2003 a modifié le mode de scrutin. Il s'organise désormais au sein de 8 circonscriptions interrégionales (Nord-Ouest, Ouest, Est, Sud-Ouest, Sud-Est, Massif central-Centre, Île-de-France, Outre-Mer) et non plus au sein d'une seule circonscription nationale. Les sièges à pourvoir sont répartis entre les 8 circonscriptions proportionnellement à leur population. Les députés français sont élus au **scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour.** Les électeurs choisissent donc une liste sur laquelle ils ne peuvent rayer aucun nom, ni changer l'ordre. Les listes ayant recueilli moins de 5% des voix ne sont pas admises à la répartition des sièges.
En ce qui nous concerne, nous dépendons de la circonscription du Sud-est.

Le Relais Saint Géraud

Le relais de Saint-Géraud, à Aspres, qui propose déjà des chambres d'hôtes, ouvre un restaurant, salon de thé bio et végétarien. Il sera ouvert du 1er Mai au 31 Octobre, tous les jours de 11 heures à 18 heures.

Contact au 04.92.58.76.55

Les animations du printemps

24 MAI : Passage des Emboîtés – Cirque de rue - Spectacle des excentrés de la Passerelle au Parc des Séquoias à 18 h.
31 MAI : Kicho avec Elodie Soulard (accordéon), Marie Rodallec (violoncelle), Charlotte Testu (contrebasse) - Concert organisé par l'Espace Culturel de Chaillol en l'église d'Aspres-sur-Buëch, à 20h30.
15 JUIN :Vide grenier organisé par la confrérie d'Asperis avenue de la gare.

La location de la Maison pour tous

Pour toute demande de location de la salle, il suffit de contacter le secrétariat de mairie au 04 92 58 60 34 ou Madame Christine DELORME, adjointe, au 07 61 49 67 78.
Les tarifs:
Demi-journée : 60 € (caution de 120 €), journée complète : 90 € (caution de 180 €), deux journées successives : 140 € (caution de 280 €).

Etat civil

Naissances :

Thyo HIDALGO né le 12 avril 2014
Théo MONERAT né le 27 février 2014
Timéo MOLLICHELLI né le 24 avril 2014

Décès

Stéphanie COURSON décédée le 27 janvier 2014

Mise en page et publication : Françoise PINET, Maire d'Aspres-sur-Buëch